

ARRÊTÉ DU MAIRE n°AT014/2024

FERMETURE DES TERRAINS A ET B DU STADE ÉMILE LETORD
LA CROIX-SAINT-LEUFROY
24 ET 25 FEVRIER 2024

Le Maire de Clef-Vallée-d'Eure,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,

VU les intempéries de ces derniers jours,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire tant de préserver les terrains du stade de football Émile Letord que de réglementer les entraînements et les matchs pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non),

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire du stade pour toutes activités.

A R R Ê T É :

Article 1^{er}: En raison des intempéries qui ont rendu le terrain impraticable, toutes les activités, entraînements et matchs officiels ou amicaux sur le stade Émile Letord (La Croix-Saint-Leufroy) sont suspendus les 24 et 25 février 2024.

Article 2: Le Président du stade est chargé de la bonne exécution de cet arrêté.

Article 3: Le présent arrêté sera affiché en mairie et à l'entrée du stade.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- au District de l'Eure de Football
- à la Ligue de Football de Normandie
- à Monsieur Sébastien ROLLAND (Président du club LCVEF)

En mairie, le 22 février 2024

Le Maire,

Olivier LEPINTEUR



Par délégation du Maire
Philippe PÉGUÉ
Adj. au MAIRE